

RAPPORT DE PRÉSENTATION

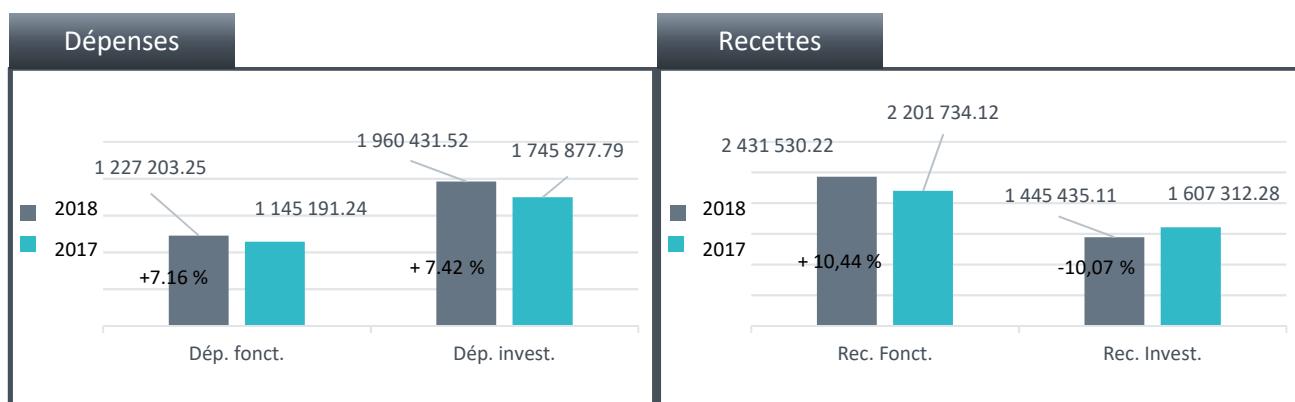
Réunion du Comité du 23 juin 2020

1. Compte administratif et de gestion 2019

Le compte administratif et le compte de gestion sont en tous points conformes.

Le détail chiffré du compte administratif figure sur le document annexé au présent rapport.

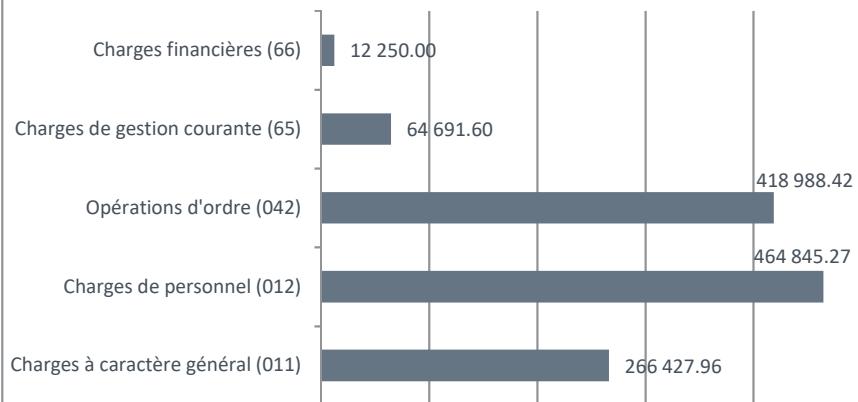
Ci-dessous, une synthèse des résultats 2019 :



Ce sont les charges de base pour le fonctionnement des services de TDE 90 que l'on retrouve chaque année et qui sont constantes (carburant, fournitures administratives, frais de déplacements, téléphonie, assurances...) tous ces éléments de base indispensables (011).

A ces frais fixes de fonctionnement ou ajoute la maintenance info pour BL.
Charges de personnel (012), intérêts d'un emprunt (66), les indemnités et frais de mission des élus (65) et les amortissements (041)

Répartition des dépenses de fonctionnement



Principale recette : redevances versées par ENEDIS et GRDF (74) pour le service énergie et les cotisations des adhésions pour le service informatique et SIG



Règlement des travaux sur le réseau électrique et téléphonique (23)

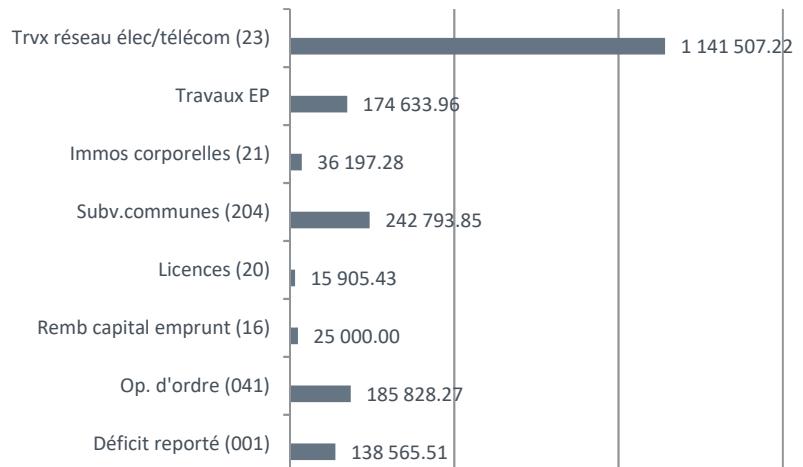
Acquisition de mobilier, matériel de bureau et informatique (21)

Subvention aux communes sur leurs investissements EP et pour les C2E (20)

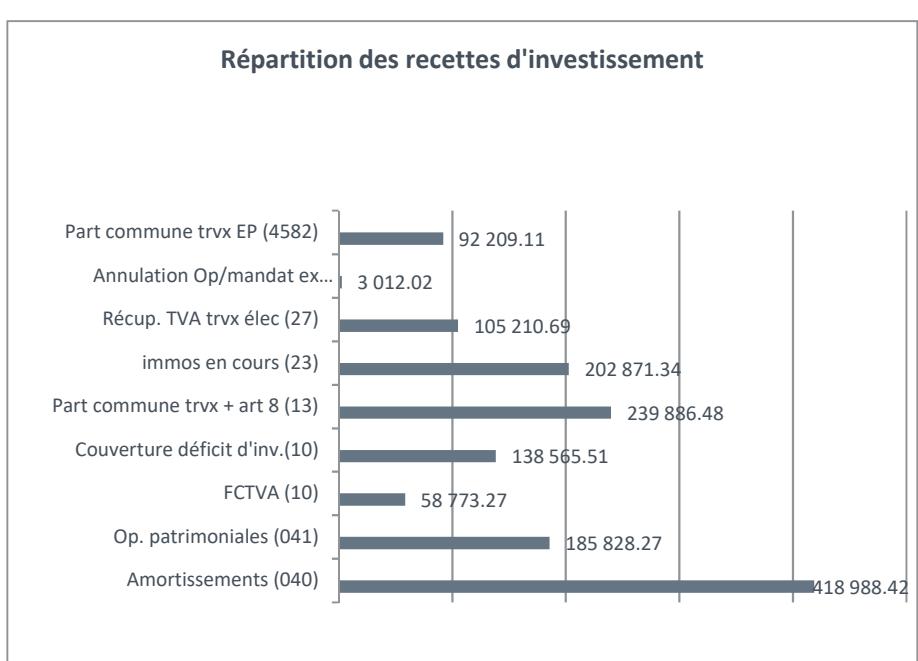
Acquisition de logiciels (205)

Opérations de régularisation d'ordre purement comptable (041)

Répartition des dépenses d'investissement



Opérations d'ordre comptable (23)
Part de la commune sur les travaux sur le réseau élec et télécom / article 8 de 130 000 € versé par ENEDIS (13)
Récupération du FCTVA sur l'acquisition des immos 2017/couverture du déficit d'investissement après vote du CA (10)
Opérations de régularisation d'ordre purement comptable (041)
Amortissement des biens du syndicat (040)



	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	1 227 203,25	Recettes	1 960 431,52
<i>Solde</i>		2 431 530,22		1 445 435,11
		+ 1 204 326,97		- 514 996,41

Couverture du déficit d'investissement pour 514 996,41

Excédent de fonctionnement à reporter : **689 330,56 € (- 33.14 % par rapport à 2018)**

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Résultat exercice</i>	693 358,02	550 413,75	764 488,07	917 977,37 €	689 330,56

2. Décision modificative n°1 du BP 2019

- Intégration des restes à réaliser 2019
- Report des résultats 2019
- Ajustement sur le BP 2020

Elle se présente comme indiquée sur le document ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLE		CHAPITRE	ARTICLE	
023	023	2 000,00	002	002	689 330,56
012	64111	3 000,00			
	TOTAL DM 1	5 000,00		TOTAL DM 1	689 330,56
	TOTAL BUDGET 2020	1 504 500,00		TOTAL BUDGET 2020	2 188 830,56
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
001	001	514 996,41	021	021	2 000,00
041	2041412	183 200	10	1068	514 996,41
20	2041412	7 000,00	13	13241	201 700,00
205	2051	3 000,00 2 000,00	4582	458220211 458220231 458220241 “ 458220261 “ 458220373 458220493 “ 458220511 “ 458220591 458220823 458220873 458221026 “ 458221027 458230221	14 200,00 15 600,00 13 400,00 “ 5 000,00 13 700,00 “ 2 300,00 52 700,00 71 000,00 “ 4 000,00 12 500,00 “ 15 000,00 50 000,00 50 000,00 26 400,00 20 000,00 “ 6 000,00 70 000,00 300,00
21	217534 2183 2184 2184	200,00 6 500,00 5 00,00 4 500,00			
23	2317	180 000,00			
4581	458120211 458120231 458120241 “ 458120261 “ 458120373 458120396 458120493 “ 458120511 “ 458120591 458120823 458120873 458121026 “ 458121027 458130221	14 200,00 15 600,00 13 400,00 5 000,00 13 700,00 2 300,00 52 700,00 40 000,0 71 000,00 4 000,00 12 500,00 15 000,00 50 000,00 50 000,00 26 400,00 20 000,00 6 000,00 70 000,00 300,00			
	TOTAL DM 1	1 388 996,41		TOTAL DM 1	1 348 996,41
	TOTAL BUDGET 2020	3 306 496,41		TOTAL BUDGET 2020	3 306 496,41

Les sommes en violet correspondent au report des restes à réaliser de 2019, les sommes en noires aux nouvelles inscriptions.

53 Création d'un poste d'ingénieur territorial

Le Directeur actuel du service informatique, technicien principal de 1^{ère} classe, est inscrit sur liste d'aptitude des ingénieurs territoriaux d'un agent de TDE 90

Vu l'adéquation des missions exercées par cet agent et les responsabilités lui incombant, le Président propose de créer un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Il s'agit d'un emploi occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux au grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A.

Les fonctions exercées sont les suivantes : direction du service informatique du syndicat et encadrement du personnel de ce service.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Les crédits correspondants à la création de ce poste seront inscrits au budget du syndicat.

54 Modification de la délibération n° B/NL/2020-121 du 28 janvier 2020 sur le RIFSEEP

La modification porte sur le régime indemnitaire de la filière technique permettant d'intégrer le cadre d'emploi des ingénieurs aussi bien pour la part « IFSE » que la part « CIA » les tableaux pour la filière technique seront donc les suivants :

Filière technique

Les montants proposés s'entendent pour des agents non logés

Pour l'IFSE :

Groupes de fonctions	Emplois concernés	1 part liée directement aux fonctions et 1 part liée à la valorisation de l'expérience professionnelle	
		Montant annuel minimum	Montant annuel maximum
INGENIEURS (Cat. A)			
Groupe 1	Direction d'une structure		36 210 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure		32 130 €
Groupe 3	Responsable d'un ou plusieurs services		25 500 €
TECHNICIENS (Cat. B)			
Groupe 1	Direction d'une structure – Responsable d'un ou plusieurs services,...		17 480 €

Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, fonction de coordination ou de pilotage, chef de projet		16 015 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise		14 650 €
ADJOINTS TECHNIQUES (Cat. C)			
Groupe 1	Qualification(s) particulière(s), expertise		11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution		10 000 €

Pour le CIA :

Les montants proposés s'entendent pour des agents non logés

Groupes de fonctions	Emplois concernés	1 part liée directement aux fonctions et 1 part liée à la valorisation de l'expérience professionnelle	
		Montant annuel minimum	Montant annuel maximum
INGENIEURS (Cat. A)			
Groupe 1	Direction d'une structure		6 390 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure		6 570 €
Groupe 3	Responsable d'un ou plusieurs services		4 500 €
TECHNICIENS (Cat. B)			
Groupe 1	Direction d'une structure – Responsable d'un ou plusieurs services,...		2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, fonction de coordination ou de pilotage, chef de projet		2 185 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise		1 995 €
ADJOINTS TECHNIQUES (Cat. C)			
Groupe 1	Qualification(s) particulière(s), expertise		1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution		1 200 €

5 Vente d'un véhicule

Territoire d'Energie 90, dans le cadre de ses missions, est amené à transporter régulièrement et de plus en plus souvent du matériel de chantier. Le service énergie, qui pour l'instant ne dispose que de véhicules de type petites citadines, prendra possession prochainement d'un utilitaire lui permettant ainsi de transporter plus aisément ces matériels.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Soucieux de favoriser le réemploi des véhicules dont il n'a plus l'utilité et ainsi participer au développement durable, le syndicat souhaite donc mettre en vente de gré à gré le véhicule suivant :

- Peugeot 206 immatriculée AZ-593-TK mise en service le 10 septembre 2010

La côte argus estime le véhicule à 2 688 €. Etant donné l'état dégradé du véhicule, de l'obligation prochaine de changer la courroie de distribution et de l'obligation pour l'acheteur d'enlever les logos et bandes signalétiques, il est proposé de mettre le véhicule en vente au prix de 2 000 €.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à procéder à la vente du véhicule précité et de signer l'acte de vente subséquent.

6 Ouverture de fonds de concours

Sur la base d'un ordre de grandeur.-

COMMUNE	COUT TOTAL PAR RESEAU		Part prise en charge par TDE 90	Part restant à la charge de la commune
LACOLLONGE rue de la mairie T1	FONDS DE CONCOURS			
	Réseau distrib élec(HT)	149 791,43	74 895,72	74 895,71
	télécom (HT)	64 516,19	32 258,10	32 258,09
	OPERATION SOUS MANDAT			
	éclairage public (TTC)	40 225,53	0	40 225,53

Sur la base d'un ordre de grandeur.- Programme cabine haute à 80 % pour le réseau élec et l'EP

COMMUNE	COUT TOTAL PAR RESEAU		Part prise en charge par TDE 90	Part restant à la charge de la commune
ROPPE village PCH	FONDS DE CONCOURS			
	Réseau distrib élec(HT)	122 130,48	97 704,38	24 426,10
	télécom (HT)	42 747,16	34 197,73	8 549,43
	OPERATION SOUS MANDAT			
	éclairage public (TTC)	41 766,66	0	41 766,66

Sur la base du devis.- report programme cabine haute de 2019 80 % pour l'ensemble des réseaux

COMMUNE	COUT TOTAL PAR RESEAU		Part prise en charge par TDE 90	Part restant à la charge de la commune
AUTRECHÈNE rue Rechotte T3	FONDS DE CONCOURS			
	Réseau distrib élec(HT)	87 439,41	69 951,53	17 487,88
	télécom (HT)	32 996,36	26 397,09	6 599,27
	OPERATION SOUS MANDAT			
	éclairage public (TTC)	27 025,35	18 141,76	8 883,60

7 Questions diverses